

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 8 juillet 2014

portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants, pour la Hongrie, du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

(2014/462/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ⁽¹⁾, et notamment son article 6,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et par les organisations de travailleurs et d'employeurs,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 2 décembre 2013 ⁽²⁾, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2016, à l'exception de certains membres.
- (2) Le gouvernement hongrois a proposé des candidatures pour deux postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membre titulaire et membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période expirant le 30 novembre 2016:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Titulaire	Suppléant
Hongrie	M ^{me} Katalin KISSNÉ BENCZE	M ^{me} Mariann GÉHER

Article 2

Le Conseil nommera ultérieurement les membres titulaires et les membres suppléants qui ne sont pas encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2014.

Par le Conseil

Le président

P. C. PADOAN

⁽¹⁾ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1.

⁽²⁾ JO C 358 du 7.12.2013, p. 5.